

Arrêté n° 2025-261

Objet : Réglementant temporairement  
La circulation rue de La Croix Haute, rue des  
Lilas, Avenue Albert Torquéau, rue du Faouëdic,  
rue de Bel Air, rue de La Fontaine, cité Bellevue  
et Kertréphine pour des travaux sur le réseau  
électrique pour le compte d'ENEDIS à compter  
du 19 septembre 2025 et ce jusqu'au 19 décembre  
2025

Le Maire de la commune de ROSTRENEN,

**Vu** la loi N°82-123 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des collectivités locales,

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2211-1, L.2212-1, L.2212-2, L.2212-4, L.2213-1, L.2213-2-1°, L.2213-2-2° et 2213-4 du code Général des Collectivités Territoriales;

**Vu** le code pénal, notamment l'article R 610-5 ;

**Vu** le code de la route, et notamment l'article R 411-8;

**Vu** l'arrêté interministériel du 6 décembre 2007 relatif au modèle type de dispositif de contrôle de la durée de stationnement urbain ;

**Considérant** La demande de l'entreprise SADER en date du 11 septembre 2025.

**Considérant** Les travaux sur le réseau électrique pour le compte d'ENEDIS à compter du 19 septembre 2025 et ce jusqu'au 19 décembre 2025.

#### ARRETE

**ARTICLE 1 :** La circulation sera réglementée par la mise en place d'un alternat par feux tricolores (ou « route barrée » si besoin) à partir du 19 septembre 2025 et ce jusqu'au 19 décembre 2025 pour travaux sur le réseau électrique rue de La Croix Haute, rue des Lilas, Avenue Albert Torquéau, rue du Faouëdic, rue de Bel Air, rue de La Fontaine, cité Bellevue et Kertréphine.

**ARTICLE 2 :** Une signalisation conforme à la réglementation en vigueur où sera affichée une ampliation du présent arrêté sera mise en place par l'entreprise.

**ARTICLE 3 :** Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés

**ARTICLE 4 :** Le Directeur général des services municipaux et le Commandant de la brigade de gendarmerie de Rostrenen sont chargés de s'assurer de l'exécution du présent arrêté

Rostrenen, le 17/09/2025  
Le Maire,  
Guillaume ROBIC

P. O Jégu Christophe  
Résin Adjoint

